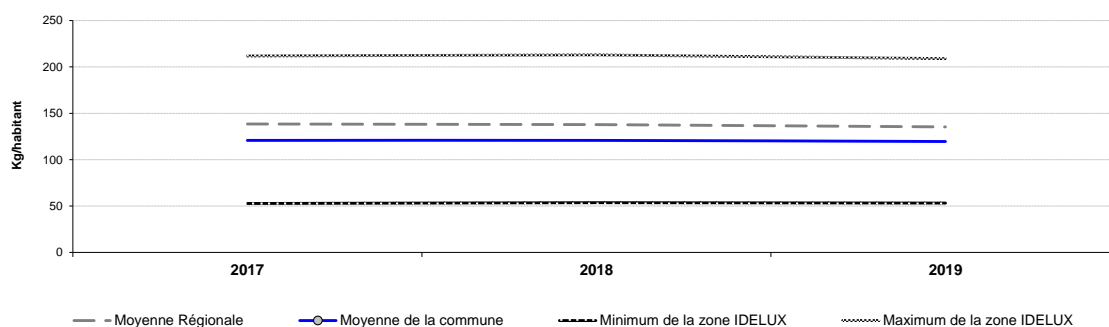


### 1. La production de déchets des ménages et leur gestion

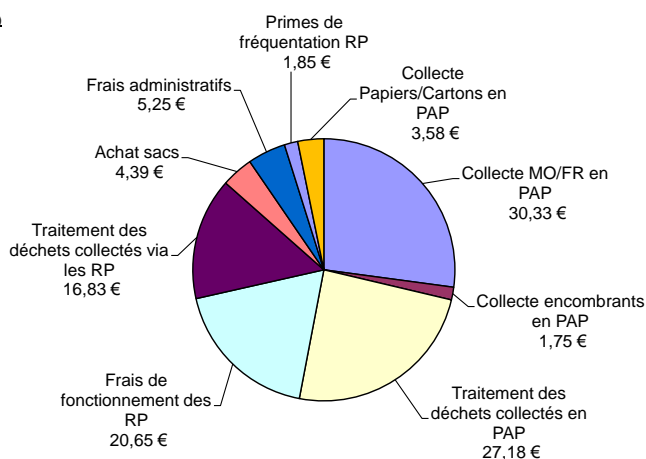
ANNEE 2019	Moyenne en Région wallonne Kg/habitant	Moyenne dans notre commune Kg/habitant	Service de collecte	Traitement
<b>Ordures Ménagères Brutes (Fraction Résiduelle) = FR</b>	135,34	119,56	Collecte en porte à porte	Valorisation et CET
<b>Matière organique = MO</b>	16,68	36,96	Collecte en porte à porte	Compostage
<b>Encombrants</b>	48,34	43,26	Collecte en porte à porte Recyparc	Valorisation et CET
<b>Papiers-cartons</b>	47,84	56,40	Collecte en porte à porte Recyparc	Recyclage
<b>Déchets verts</b>	60,53	76,21	Recyparc	Compostage
<b>Déchets inertes recyclés</b>	87,22	87,24	Recyparc	Recyclage
<b>Déchets inertes non valorisés</b>		-	Recyparc	Elimination en CET
<b>Bois</b>	38,41	46,57	Recyparc	Valorisation
<b>Métaux</b>	7,49	8,86	Recyparc	Recyclage
<b>Verre</b>	30,34	35,50	Bulles à verre communales	Recyclage
<b>PMC</b>	16,39	14,13	Recyparc	Recyclage
<b>Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques</b>	6,19	7,80	Recyparc	Valorisation
<b>Déchets Spéciaux, Huiles minérales, Huiles et graisses de friture</b>	2,86	2,84	Recyparc	Valorisation
<b>Textiles, Pneus, Piles, Bouchons de liège, EPS, Sachets plastiques, bouchons plastiques, pots de fleurs, PVC dur, verre plat, plastique rigide, CD/DVD, cartouche d'encre</b>	8,23	10,83	Recyparc	Valorisation
<b>Matériaux de construction avec amiante</b>	1,42	0,08	Recyparc	Elimination en CET
<b>TOTAL</b>	<b>507,28</b>	<b>546,27</b>		

### 2. Evolution de la production moyenne communale et régionale d'ordures ménagères brutes



### 3. Part respective des coûts communaux de la gestion des déchets par habitant et par an à charge du citoyen

Prévisions 2021  
(en € par habitant)



Légende :

MO/FR : Matière organique / Fraction résiduelle

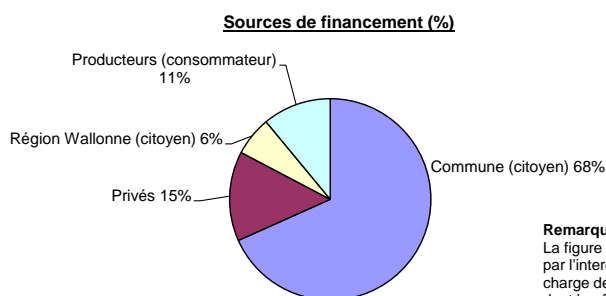
PAP : Porte-à-porte

RP : Recyparcs

### 4. Taxes appliquées dans la gestion des déchets (année 2021)

Déchets	Dénomination	P.U. (2021)
Fraction résiduelle & encombrants (RP + PàP)	Taxe sur la mise de déchets combustibles en centre d'enfouissement technique	120,52 €/tonne
Fraction résiduelle & encombrants (RP + PàP)	Taxe sur l'incinération de déchets avec récupération de chaleur	14,69 €/tonne
Fraction résiduelle & encombrants (RP + PàP)	Taxe sur la mise de déchets non combustibles en centre d'enfouissement technique	66,29 €/tonne

**5. Part respective du coût de la gestion des déchets financée par la Région wallonne, par la Commune et par les obligataires de reprise**



**Remarque :**  
La figure ci-contre met évidence les sommes perçues par l'intercommunale IDELUX Environnement en charge de la gestion des déchets de 55 communes dont la nôtre. Ces valeurs sont calculées au prorata du nombre d'habitants que comptait notre commune au 01/01/2019.

**6. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent**

- a) Le service minimum organisé sur notre commune comporte notamment les services suivants :
1. l'accès aux points et centres de regroupement de déchets ménagers tels que les parcs à conteneurs ;
  2. la mise à disposition de bulles à verre permettant un tri par couleurs ;
  3. les collectes en porte à porte de la matière organique et de la fraction résiduelle, des encombrants ainsi que des papiers et cartons ;
  4. la fourniture d'un nombre déterminé de sacs adaptés à la collecte de la matière organique et de la fraction résiduelle ;
  5. le traitement des déchets collectés dans le cadre du service minimum ;
  6. la fourniture de sacs payants supplémentaires aux sacs fournis dans le cadre du service minimum ;
  7. les services correspondants de collecte et de traitement.

b) Pour financer ce service minimum selon le principe du coût-vérité (Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents), une taxe "déchets" doit être levée annuellement. Le règlement taxe 2021 est repris *in extenso* ou résumé en annexe au présent document.

**7. Votre contribution via l'achat de certains produits**

**Tableau de synthèse du coût des obligations de reprise (art. 12 § 2)  
Année 2019**

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne 2019	Coût par habitant 2019
		Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW / tonnes collectées en RW	Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers /habitants
Huiles usagées	VALORLUB	358,00 €	0,103 €
Huiles de friture	VALORFRIT	0,00 €	0,000 €
Piles	BEBAT	5,487 €	1,65 €
Emballages	FOST PLUS	158 €	10,80 €
Pneus	RECYTYRE	237 €	1,77 €
DEEE	RECUPEL	165 €	1,83 €

Nombre d'habitants en RW au 01/01/19 : 3.633.795 soit 31,79 % de la population

**8. Comment réduire vos déchets ?**

**OBJECTIF ZERRRRRO DECHET**

Reussir mon zéro déchet ?

**Le kit des bons plans !**

magde.be/kitzD

mag

**Ensemble vers le zéro déchet !**  
Découvrez toutes nos actions sur [www.idelux.be](http://www.idelux.be) > Réduire les déchets

**9. Infos ?**

Service taxe de la commune - Pascal LECOCQ - 063 24 56 20  
Service environnement de la commune - Stéphane LICHTFUS - 063 67 00 55  
Conseillère en environnement IDELUX Environnement - Audrey LAMBRECHT - 063 42 00 46 - 0496 26 70 43

**10. Remarques**

Les prévisions pour l'année 2021 sont basées sur les chiffres connus - région et commune - et officialisés de l'année 2019